


VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE  
DELIBERATION N°2023\_087

Envoyé en préfecture le 07/12/2023  
Reçu en préfecture le 07/12/2023  
Publié le 2023  
ID : 076-217601087-20231130-2023\_087-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL  
30 NOVEMBRE 2023



Date de la convocation : 24/11/2023

Date d'affichage : 24/11/2023

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 23

Représentés régulièrement convoqués : 10

Absents : 0

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Gaëlle RICHEL, Stéphane BERTOLETTI, Grégoire POUPON, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Nicole BERCES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

Mme Patricia RENAULT pouvoir à Mme Melanie VAUCHEL, Mme Marie MABILLE pouvoir à M Aurélien BEHENGARAY, M Hervé ADEUX pouvoir à M Michel PHILIPPE, Mme Isabelle HERBERT pouvoir à M Grégory DEREN, Mme Karen YVAN pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, M Jean-Marie LÉGUILLON pouvoir à Mme Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Mme Claire PEREZ pouvoir à M Jérôme ROBERT, M Vincent BOURGES pouvoir à Mme Margaux VANTHOURNOUT, Mme Marie-Françoise GUGUIN pouvoir à Mme Nicole BERCES, M Lionel ANSELMO pouvoir à Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES

**Secrétaire de séance** : M Grégoire POUPON

**5 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2024 - AUTORISATION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2023\_087

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu l'avis de la Commission concernée,

Considérant qu'il convient de prévoir les crédits nécessaires à l'exécution des dépenses d'investissement du budget principal de la Ville durant la période courant de l'ouverture de l'exercice 2024 au vote du budget primitif 2024,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023  
DELIBERATION N°2023\_087

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

2023

ID : 076-217601087-20231130-2023\_087-DE



Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice budgétaire 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024 du budget principal de la commune.

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	60 513 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	15 000 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	582 785 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0 €
TOTAL		658 298 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024 du budget principal de la commune.

-----  
Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES et Lionel ANSELMO s'abstiennent de voter.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 5

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**

**Théo PEREZ**

Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*